

AB PIZZA
Société par actions simplifiée
Capital : 1 000€
Siege Social : 44 Rue Edouard Bourchy - 95260 BEAUMONT SUR OISE
RCS DE PONTOISE 912 470 101

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DU 01 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 01 Septembre,

A 11 heures

Les associés de la société AB PIZZA, société à par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune, les associés et les repreneurs se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressé individuellement.

Sont présents :

M AZAHAF Khalid, né le 28 mai 1985 à BENI BOUJETTOU (MAROC), demeurant au 8 bis Avenue Carnot - 95260 BEAUMONT SUR OISE, de nationalité Française; en qualité d'associé et de président

M BOCCARA Vincent, né le 13 juin 1989 à CORMEILLES EN PARISIS (95), demeurant au 1 rue Engenest - 95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE, de nationalité Française; en qualité d'associé

M KHORCHID Yahya, né le 3 Janvier 1994 à SAINT-DENIS (93), demeurant au 4 Rue du Pont - 95820 BRUYERES SUR OISE, de nationalité Française

M SKAKNI Hamza, né le 14 Octobre 2003 à SAINT-DENIS (93), demeurant au 35 Allée de la Placette - 95820 BRUYERES-SUR-OISE, de nationalité Française

Mme BENCHARIF Chaïmaa, née le 30 Septembre 1993 à NEUILLY SUR SEINE (92), demeurant au 1 Résidence des Acacias - 95340 BERNES SUR OISE, de nationalité Française;

Les associés présents disposent ensemble de 1 000 actions sur les 1 000 actions formant le capital de la société.

M AZAHAF Khalid, préside la séance en qualité de président.

Monsieur le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Madame la Présidente déclare que les documents requis ont été adressées aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Démission du président ;
- Nomination du nouveau président ;
- Modification des statuts (article 13 «Président») ;
- Agrément à la cession des parts sociales détenues par M AZAHAF Khalid (cédant) à M KHORCHID Yahya (cessionnaire);
- Agrément à la cession des parts sociales détenues par M BOCCARA Vincent (cédant) à M SKAKNI Hamza (cessionnaire);
- Modification des statuts (article 7 « Capital Social ») ;

Le président donne lecture aux associés du rapport sus mentionné. Il déclare la discussion ouverte.

Une discussion s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant la parole, monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

M AZAHAF Khalid présente sa démission de ses fonctions de président, à compter du 01 Septembre 2025.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés nomment en qualité de président de la société « AB PIZZA » Mme BENCHARIF Chaïmaa, née le 30 Septembre 1993 à NEUILLY SUR SEINE (92), demeurant au 1 Résidence des Acacias – 95340 BERNES SUR OISE, de nationalité Française pour une durée indéterminé à compter du 01 Septembre 2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Lequel déclare en accepter les fonctions de président à partir du 01 Septembre 2025 qui viennent de lui être conférées.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, compte tenu de la résolution qui précède, décident de modifier l'article 13 des statuts de la façon suivante :

Le Président de la société sous sa forme de SAS élue suite à l' AGE du 01/09/2025, est : Mme BENCHARIF Chaïmaa, résidant en France, pour une durée indéterminée.

Le président sortant est rééligible.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à la cession par M AZAHAF Khalid de 500 actions de la société « AB PIZZA » qu'il détient à M KHORCHID Yahya.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à la cession par M BOCCARA Vincent de 500 actions de la société « AB PIZZA » qu'il détient à M SKAKNI Hamza.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les associés, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante :

- Monsieur KHORCHID Yahya500 actions portants les numéros 1 à 500;
- Monsieur SKAKNI Hamza500 actions portants les numéros 501 à 1000;

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

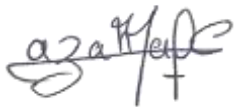
SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les associés.

M AZAHAF Khalid



M KHORCHID Yahya



Mme BENCHARIF Chaïmaa

"Bon pour acceptation du mandat de président"

Bon pour acceptation du mandat de président



M BOCCARA Vincent



M SKAKNI Hamza

